

# *Municipalité de Saint-Albert*



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné, François Gardner, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue le 10 novembre 2025, à 16 h 00, au 1245, rue Principale, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 181 743 (RUE PRINCIPALE)**

Cette demande concerne la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 181 743 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle M-5 & R-4.

La présente demande concerne une dérogation visant à autoriser la construction d'un garage détaché dont la superficie excède la superficie autorisée.

Selon les dispositions de l'amendement 2020-06 au Règlement de zonage 2017-02, un garage détaché aménagé sur un terrain en dehors du périmètre urbain doit avoir une superficie maximale de 100m<sup>2</sup>. (Article 8)

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la superficie minimale d'un garage détaché dans un terrain situé à l'extérieur du périmètre urbain, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Albert, ce 15 octobre 2025.

---

François Gardner  
Directeur général et secrétaire-trésorier